

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 14 juillet 2020, à 19 h 30
au Centre Jean-Guy-Cardinal**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	La directrice générale adjointe	Linda Charbonneau
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2020-07-14 - 227

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2020-07-14 - 228

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 229

Adoption des procès-verbaux

Le maire résume le contenu de la séance extraordinaire tenue le 7 juillet 2020 pour les personnes présentes.

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 7 juillet 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 9 juin et 7 juillet 2020, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 230

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de juin 2020 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
89 936 à 90 161	1 483 018,23 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 231

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 997-1 Règlement modifiant le règlement numéro 997 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 276 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 000 000 \$

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 997 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 276 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 000 000 \$ et dépose ledit projet.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 232

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1000 Règlement décrétant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement n° 1 000 décrétant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépose ledit projet.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 233

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 955-1
Règlement abrogeant le règlement n° 955 décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin Gibson et de la montée Gagnon et décrétant une dépense de 4 145 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement abrogeant le règlement n° 955 décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin Gibson et de la montée Gagnon et décrétant une dépense de 4 145 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 234

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 850-4
Règlement modifiant le règlement n° 850 décrétant un programme de subvention concernant l'affichage commercial pour le centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 850 décrétant un programme de subvention concernant l'affichage commercial pour le centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dépose ledit projet.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 235

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 879-3
Règlement modifiant le règlement n° 879 constituant un Comité consultatif en circulation

Madame la Conseillère Isabelle Hardy donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 879 constituant un Comité consultatif en circulation et dépose ledit projet;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 236

Achat d'un compteur de vélos Eco-Display Classic

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire acquérir un compteur de vélos pour la piste cyclable de la Seigneurie des Plaines;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission de la société par actions Eco-Compteur inc. pour un compteur de vélos « Eco-Display Classic » en date du 10 juin 2020 pour un montant total de 32 134,52 \$ incluant les taxes ;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines acquiert de la société par actions « Eco-Compteur inc. » un compteur de vélos Eco-Display Classic pour un montant total de 32 134,52 \$ incluant les taxes applicables;

Que le directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Maxime Thérien, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 237

Octroi de mandat

Services d'ingénierie pour recherche en eau souterraine pour l'aménagement d'un nouveau puits municipal

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire aménager un nouveau puits afin de subvenir aux besoins en eau actuels et futurs de ses citoyens;
- Attendu** qu'il est nécessaire de mandater une firme d'ingénieur pour mener des recherches en eau souterraine pour l'aménagement du futur puits municipal;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu la soumission numéro OS20-36, datée du 28 avril 2020, de la société par actions TechnoRem inc. relativement à des services d'ingénierie pour la recherche en eau souterraine pour l'aménagement d'un nouveau puits municipal pour un montant total de 59 796,20 \$ incluant les taxes;
- Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie à la société par actions « TechnoRem inc. » le mandat pour des services d'ingénierie pour la recherche en eau souterraine pour l'aménagement d'un nouveau puits municipal, et ce, pour un montant total de 59 796,20 \$ incluant les taxes applicables conformément à la soumission numéro OS20-36 datée du 28 avril 2020;

Que le coordonnateur de l'environnement, Monsieur Benjamin Plourde, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 238

Adjudication de soumission

Travaux de pavage, couches de correction et bordures asphaltiques- Phase 3 - Année 2020

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour une 3^e phase de travaux de pavage, couches de corrections et bordures asphaltiques pour l'année 2020 puisque les résultats des appels d'offres public précédents pour l'année 2020 étaient nettement inférieurs aux estimations de la Ville et au budget de celle-ci pour l'année 2020;
- Attendu** que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Coût total
Pavage E. Perreault inc.	41 233,46 \$
Les Constructions Anor (1992) inc.	81 287,33 \$
Uniroc Construction inc.	103 075,09\$

- Attendu** que l'offre ci-haut provenant de Pavage E. Perreault inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour la 3^e phase des travaux de pavage, couches de correction et bordures asphaltiques pour l'année 2020 soit confié à Pavage E. Perreault inc, et ce, considérant que son offre au montant de 41 233,46\$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 239

Adjudication de soumission

Construction des infrastructures municipales - Passage de la Meunerie

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la construction des infrastructures municipales du Passage de la Meunerie;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Coût total
Raymond Bouchard Excavation inc.	768 008,68 \$
Construction Vert Dure inc.	877 126,00 \$
Excavation Villeneuve	891 758,23 \$
Bernard Sauvé Excavation inc.	921 859,32 \$
Sintra inc.	930 101,53 \$
Construction G-Nesis inc.	938 793,99 \$
Groupe Solex inc.	942 825,72 \$
Dion et S.A.P. Excavation inc.	949 541,11 \$
Duroking Construction	1 048 544,80 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Raymond Bouchard Excavation inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour la construction des infrastructures municipales du Passage de la Meunerie soit confié à Raymond Bouchard Excavation inc., et ce, considérant que son offre au montant de 768 008,68 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 240

Octroi de mandat

Fourniture et installation de produits de signalisation pour la piste cyclable La Seigneurie des Plaines

Attendu que les villes de Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne et Blainville désirent équiper la piste cyclable La Seigneurie des Plaines de produits de signalisation;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission de Scelltech relativement à la fourniture et l'installation de produits de signalisation pour la piste cyclable La Seigneurie des Plaines pour un montant total de 53 779,56 \$ incluant les taxes;

Attendu que ce montant sera partagé entre les villes de Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne et Blainville et que la somme qui sera déboursée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est de 31 304,82 \$;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie à la société par actions Scelltech le mandat pour la fourniture et l'installation de produits de signalisation pour la piste cyclable La Seigneurie des Plaines, et ce, pour un montant total de 53 779,56 \$ incluant les taxes applicables, conformément à la soumission reçue;

2020-07-14 - 240

(suite)

Que le montant relatif à la fourniture et l'installation de produits de signalisation pour la piste cyclable sera partagé entre les villes de Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne et Blainville;

Que la somme que devra déboursier la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'élève à 31 304,82 \$;

Que la directrice adjointe des travaux publics, techniques et de l'environnement, Madame Joëlle Brassard, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 241

Octroi de contrat

Fourniture de décorations hivernales pour le secteur patrimonial du boulevard Sainte-Anne

Attendu que la ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire animer le secteur patrimonial de la Ville durant la période hivernale avec de nouvelles décorations lumineuses;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission de Leblanc Illuminations Canada relativement à la fourniture de décorations de Noël pour le secteur patrimonial du boulevard Sainte-Anne pour un montant total de 41 241,66 \$ incluant les taxes;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie à la société par actions Leblanc Illuminations Canada le mandat pour la fourniture de décorations hivernales pour le secteur patrimonial du boulevard Sainte-Anne, et ce, pour un montant total de 41 241,66 \$ incluant les taxes applicables, conformément à la soumission reçue;

Que le directeur des travaux publics, techniques et de l'environnement, Monsieur Paulo Fournier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 242

Modification à la signalisation - Annexe A - Règlement numéro 3900-3

Attendu l'aménagement du passage de la Meunerie qui aura lieu en 2020 ainsi que les diverses modifications qui ont eu lieu sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter des arrêts obligatoires à plusieurs endroits et de modifier l'annexe A du règlement n° 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

2020-07-14 - 242

(suite)

De modifier l'annexe A du règlement n° 3900-3 comme suit :

- En retirant l'arrêt obligatoire indiqué comme suit à ladite annexe A puisque la description est inutile : « rue Beaupré ?? 2 arrêts nord-sud »;
- En retirant l'arrêt obligatoire indiqué comme suit à ladite annexe A : « rue Lauzon, int. Champagne 1 arrêt ouest-est » pour le remplacer par 2 arrêts obligatoires sur la rue Lauzon à l'intersection de la rue Champagne;
- En ajoutant les arrêts obligatoires suivants :
 - Passage de la Meunerie, int. Lauzon 1 arrêt
 - Passage de la Meunerie, int. Boulevard Ste-Anne 1 arrêt
 - Trépanier, int. Boulevard Gibson 1 arrêt
 - Des Menuisiers, int. Des Entreprises 1 arrêt
 - Des Menuisiers, int. De la Traverse 1 arrêt
 - De la Traverse, int. Montée Gagnon 1 arrêt

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder au retrait et à l'installation des panneaux de signalisation ci-dessus mentionnés ;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 243

Modification à la signalisation - Annexe E - Règlement numéro 3900-3

Attendu la nouvelle piste cyclable de la Seigneurie des Plaines et les modifications aux voies cyclables existantes sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe E du règlement n° 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe E du règlement n° 3900-3 comme suit :

- En retirant la voie cyclable sur la rue Des Cèdres, côté Nord, entre la rue Guénette et des Frênes pour la remplacer par la voie cyclable sur la rue Des Cèdres, côté impair, entre la rue Limoge et des Saisons;
- En retirant la voie cyclable sur la 2ème avenue, côté ouest, de la rue des Bouleaux à la rue Chaumont pour la remplacer par la voie cyclable sur la 2ème avenue, côté ouest, entre les rues des Bouleaux et des Cèdres;
- En retirant la voie cyclable sur la rue Neuville-en-Ferrain, côté est, du boulevard Ste-Anne à des Cèdres pour la remplacer par la voie cyclable sur la rue Neuville-en-Ferrain, côté Est, sur toute sa longueur;
- En retirant la voie cyclable sur la 7ème avenue, côté est, du boulevard Ste-Anne à la rue St-Antoine pour la remplacer par la voie cyclable sur la 7ème avenue, côté est, sur toute sa longueur;
- En retirant la voie cyclable sur la rue Limoges, côté sud-est, de la rue des Cèdes à la rue des Colibris pour la remplacer par la voie cyclable sur la rue Limoges, côté sud-est, sur toute sa longueur;

2020-07-14 - 243

(suite)

- En ajoutant des voies cyclables aux endroits suivants :
 - sur la rue Des Saisons, côté Nord, sur toute sa longueur;
 - sur la rue Des Frênes, côté Sud, entre les rues des Saisons et des Érables;
 - sur la rue Des Érables, côté Est, entre la rue des Frênes et la 2^{ème} avenue;
 - sur la 3^{ème} avenue, côté Nord, entre les rues Chaumont et des Cèdres;
 - sur le Passage de la Meunerie, côté sud, sur toute sa longueur;
 - sur la rue Beaupré, coté Est, entre la 7^{ème} avenue et la rue Neuville-en-Ferrain;
 - sur la rue Des Supérieurs, côté Est, sur toute sa longueur;
- En ajoutant des voies cyclables hors chaussée aux endroits suivants :
 - en zones boisées et agricoles à l'ouest de la montée Gagnon, soit en arrière-lots, entre les limites Nord de la Ville de Terrebonne (secteur St-Louis-de-Terrebonne) et la rue Séraphin-Bouc;
 - en zones agricoles et boisées à l'ouest de la montée Gagnon, soit en arrière-lots, entre les rues Séraphin-Bouc et de l'Envol;
 - en zone agricole à l'ouest du boulevard Ste-Anne, soit en arrière-lots, entre les rues de l'Envol et Therrien;
 - en zones boisées et agricoles, entre la rue Gauthier et les limites sud de Terrebonne (secteur La Plaine);

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder au retrait et à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant ces nouvelles signalisations ainsi qu'au marquage des voies cyclables;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 244

Modification à la signalisation - Annexe F - Règlement numéro 3900-3

- Attendu** que la piste cyclable qui se terminait la rue des Saisons sera dorénavant reliée à la piste cyclable déjà présente sur la 2^e avenue;
- Attendu** que pour favoriser la fluidité de la circulation sur ces rues, il est nécessaire d'interdire les arrêts et le stationnement entre le 15 avril et le 15 novembre à certains endroits;
- Attendu** qu'il y a lieu de modifier l'annexe F du règlement n° 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe F du règlement n° 3900-3 comme suit :

- En ajoutant le stationnement interdit du 15 avril au 15 novembre (piste cyclable) sur la rue des Érables, côté impair, entre la rue des Frênes et la 2^{ème} avenue;
- En retirant l'arrêt interdit du 15 avril au 15 novembre (piste cyclable) sur la rue des Saisons, entre la rue des Cèdres et le 115, rue des Saisons pour le remplacer par un arrêt interdit du 15 avril au 15 novembre (piste cyclable) sur la rue des Saisons, côté impair, sur toute sa longueur;

2020-07-14 - 244

(suite)

- En ajoutant un arrêt interdit du 15 avril au 15 novembre (piste cyclable) sur la rue des Frênes, côté pair, entre les rues des Saisons et des Érables;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder au retrait et à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant ces nouvelles signalisations;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 245

Modification à la signalisation - Annexe N- Règlement numéro 3900-3

Attendu l'aménagement du passage de la Meunerie et des stationnements publics qui aura lieu en 2020;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter une traverse de piétons au passage de la Meunerie pour assurer la sécurité des piétons et qu'il y a lieu de modifier l'annexe N du règlement n° 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe N du règlement n° 3900-3 en ajoutant une traverse de piétons au passage de la Meunerie, à la sortie des stationnements publics;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder au marquage de la nouvelle traverse de piétons et à l'installation des panneaux de signalisation relatifs à cette traverse;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 246

Modification à la signalisation - Annexe D- Règlement numéro 3900-3

Attendu l'aménagement du passage de la Meunerie qui aura lieu en 2020;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter un sens unique dans le passage de la Meunerie, et ce afin de ne pas nuire à la fluidité de la circulation;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe D du règlement n° 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe D du règlement n° 3900-3 en ajoutant un sens unique dans le passage de la Meunerie (construction 2020), en direction Est-Ouest, entre les sorties des stationnements publics à la rue Lauzon;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux de signalisation relatifs à ce sens unique;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 247

Nomination - Membre du Comité consultatif en circulation

Attendu qu'en vertu des modalités du règlement n° 879 constituant un comité consultatif en circulation, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

Attendu que Monsieur Olivier Hogue, membre du comité consultatif en circulation, n'est plus à l'emploi de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer Monsieur Olivier Hogue au sein du Comité consultatif en circulation pour la durée restante de son mandat;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme Madame Joëlle Brassard à titre de membre du Comité consultatif en circulation pour la période restante au mandat de Monsieur Olivier Hogue, soit jusqu'au 1^{er} mars 2022;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 248

Autorisation de signature Entente de fourniture de services policiers

Attendu que l'entente actuelle visant la fourniture de services policiers par la Ville de Terrebonne se termine le 31 décembre 2024;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et la Ville de Terrebonne désirent apporter des modifications à l'entente actuelle;

Attendu que les deux villes désirent que les modifications apportées à l'entente actuelle soient rétroactives au 1^{er} janvier 2020;

Attendu que la nouvelle entente sera une refonte de l'entente actuelle et des ententes précédentes;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure, avec la Ville de Terrebonne, une entente relative à la fourniture de services policiers pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer ladite entente afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 249

Autorisation de signature - Règlement hors cour - Dossiers Marilyn Rappaport

Attendu l'action en dommages instituée par Madame Marilyn Rappaport contre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en Cour supérieure pour le déplacement du cours d'eau Charbonneau, soit le dossier de Cour numéro 700-17-014234-172;

Attendu la demande d'expropriation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à l'encontre d'immeubles appartenant à Madame Marilyn Rappaport pour une servitude pour le passage d'une piste cyclable dans le dossier numéro SAI-M266386-1170 du Tribunal Administratif du Québec, division de l'expropriation;

2020-07-14 - 249

(suite)

Attendu que Madame Marilyn Rappaport et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en sont arrivés à une entente afin de régler à la fois le litige civil et la procédure d'expropriation les opposant;

Attendu qu'une entente hors cour est survenue entre les parties à l'égard du dossier civil de la Cour Supérieure portant le numéro 700-17-014234-17 pour le déplacement du cours d'eau Charbonneau sans autorisation et à l'égard du dossier du Tribunal Administratif du Québec, division de l'expropriation portant le numéro SAI-M266386-1170 relatif à l'expropriation d'immeubles appartenant à Madame Marilyn Rappaport pour le passage de la piste cyclable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la firme DHC Avocats à accepter ladite entente hors cour;

Que la dépense relative à cette entente soit défrayée à même les revenus supplémentaires de l'année 2020;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer les documents à cet effet;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 250

Engagement de personnel
Arboricultrice - Remplacement de congé de maternité

Attendu le départ en congé de maternité de Madame Émilie Dubord, arboricultrice, en août prochain;

Attendu qu'il est requis d'embaucher un employé pour terminer la saison 2020, et ce, pour un remplacement temporaire pouvant aller jusqu'à 4 mois;

Attendu que 4 candidats ont postulé pour ce poste et que 2 candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Julie Durocher pour le poste temporaire d'arboricultrice, et ce, selon les termes et conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur;

Que son entrée en fonction ait lieu au début du mois d'août 2020;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 251

Modification des taux d'intérêt des taxes - COVID-19

- Attendu** que le Règlement n° 992 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, de cueillette d'ordures ménagères, de consommation d'eau, d'assainissement des eaux et de déneigement, ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 14 % par an, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées;
- Attendu** que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;
- Attendu** les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;
- Attendu** que par sa résolution 2020-03-115 adoptée le 20 mars 2020, le conseil municipal a décrété un taux d'intérêt sur les taxes pour l'année courante à 0 % par an, et ce, pour le versement venant à échéance le 6 mai 2020 et que ce taux d'intérêt soit maintenu jusqu'au 31 juillet 2020;
- Attendu** que l'allégement prévu au paragraphe précédent se terminera le 31 juillet 2020;
- Attendu** la volonté du conseil municipal d'alléger à nouveau le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt à 0 % pour le versement venant à échéance le 5 août 2020 et que ce taux soit maintenu jusqu'au 15 septembre 2020;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le taux d'intérêt sur les taxes exigibles pour l'année courante à ce jour soit de 0 % par an, et ce, pour le versement venant à échéance le 5 août 2020;

Que ce taux soit maintenu jusqu'au 15 septembre 2020;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 252

Modification à la signalisation - Annexes D et E - Règlement numéro 3902

- Attendu** que la Ville désire réduire la vitesse des véhicules sur une partie du rang Lepage;
- Attendu** qu'il y a lieu de modifier les annexes D et E du règlement n° 3902 en conséquence;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe D du règlement n° 3902 en ajoutant le rang Lepage (entre les adresses 495 et 549) dans les zones de vitesse de 50 km/h :

De modifier l'annexe E du règlement n° 3902 en retirant la voie de circulation suivante des zones de vitesse de 70 km/h :

- rang Lepage, sur tout son parcours;

De modifier l'annexe E du règlement n° 3902 en ajoutant le rang Lepage entre la limite des villes de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel et le 495, rang Lepage;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant ces nouvelles signalisations;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 253

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juin 2020
- Rapport budgétaire au 30 juin 2020
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 juin 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 10 juin 2020
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2020-07-14 - 254

Adoption - Règlement numéro 860-96

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 860-96 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. en ajoutant un paragraphe à l'article 1123 les dispositions générales applicables aux usages complémentaires à l'usage agricole.
2. en modifiant l'article 530, généralité aux dispositions relatives aux présentoirs servant à l'étalage extérieur.

ADOPTÉ

2020-07-14 - 255

Adoption - Règlement numéro 860-97

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 860-97 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. en ajoutant la définition des termes « Stationnement public » au chapitre 2 *Terminologie*;
2. en modifiant la grille des usages et normes de la zone H402 de façon à ajouter une exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement à la suite de la note (1) à la section *Divers*;
3. en modifiant l'alinéa 7) de l'article 324, du chapitre 5, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs à l'aménagement de terrain;
4. en modifiant l'alinéa 4) de l'article 635, du chapitre 6, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs à l'aménagement de terrain;
5. en modifiant l'alinéa 4) de l'article 829, du chapitre 7, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs à l'aménagement de terrain;
6. en modifiant l'article 316, du chapitre 5, afin de réduire le délai accordé concernant les travaux relatifs au pavage d'une aire de stationnement;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 256

Adoption - Règlement numéro 857-12

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 857-12 amendant le règlement numéro 857, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. En ajoutant un alinéa à la fin de l'article 34 concernant les dispositions relatives aux permis de construction pour un bâtiment principal;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 257

Adoption du second projet - Règlement 860-98

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement n° 860-98 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant l'article 1268 concernant la période d'autorisation des enseignes promotionnelles;
- 2- Diminuant à 60m², la superficie d'implantation au sol minimale en zones H711 et H713;
- 3- Modifiant l'article 171 du chapitre 5 concernant le nombre de gazebo autorisé, en y ajoutant un paragraphe;
- 4- Modifiant l'article 172 du chapitre 5 concernant l'implantation de gazebo, en y ajoutant un paragraphe;

ADOPTÉ

2020-07-14 258

Avis de motion - Règlement 860-98

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 860-98 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 259

Adoption du premier projet - Règlement numéro 860-99

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 860-99 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant la grille des usages et normes de la zone H400 de façon à ajouter une phrase à la suite de la note (1) à la section Divers.

2020-07-14 - 259

(suite)

- 2- Modifiant la grille des usages et normes de la zone H402 de façon à remplacer la première phrase de la note (1) à la section Divers.
- 3- Modifiant les limites de la zone C107 pour agrandir la zone H106.

Qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et Services sociaux en date du 4 juillet 2020, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 860-99;

Qu'en vertu du même décret, une assemblée publique de consultation aura lieu lors de l'assemblée municipale du 11 août 2020 sur ce projet de règlement;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 260

Adoption du premier projet - Règlement numéro 697-A5

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 697-A5 amendant le règlement numéro 697, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Retirant l'approbation au préalable par le Conseil municipal pour tout certificat d'abattage d'arbres à l'article 2.1.1.

Qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et Services sociaux en date du 4 juillet 2020, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 697-A5;

Qu'en vertu du même décret, une assemblée publique de consultation aura lieu lors de l'assemblée municipale du 11 août 2020 sur ce projet de règlement;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 261

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 404, boulevard Sainte-Anne
- 218, 5^e Avenue
- 216, 5^e Avenue
- 537, 5^e Avenue
- 37, chemin du Golf
- Gibson/Gagnon (lot 6 188 444)
- Rue Parent/La Plaine (lot 4 762 620)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2020-06-22 (accepté)	2020-078	697-11	404, boulevard Sainte-Anne
2020-06-22 (accepté)	2020-078	697-11	218, 5 ^e Avenue
2020-06-22 (accepté)	2020-078	697-11	216, 5 ^e Avenue
2020-06-22 (accepté)	2020-079	697-21	537, 5 ^e Avenue
2020-06-22 (accepté)	2020-080	697-6	37, chemin du Golf
2020-06-22 (accepté)	2020-081	697-15	Gibson/Gagnon (6 188 444)
2020-06-22 (accepté)	2020-082	697-9	Rue Parent/La Plaine (4 762 620)

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2020-07-14 - 262

***Demande de permis de démolition
130, rang Lepage***

Attendu qu'une demande de permis a été déposée pour la démolition d'une grange située au 130, rang Lepage, dans le but de reconstruire un nouveau bâtiment de même dimension et au même endroit;

Attendu que le projet respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement numéro 857 sur les permis et certificats;

Attendu qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la demande pour la démolition d'une grange située au 130, rang Lepage, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-07-14

Parole aux élus

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

2020-07-14

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-07-14 - 263

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe